

Révision de l'ombudsman sur la place accordée au Bloc québécois dans *Le téléjournal* durant la campagne électorale fédérale 2008.

SOMMAIRE

Le plaignant estime que le Bloc québécois aurait dû avoir droit à un traitement égal aux autres grands partis dans *Le téléjournal* de fin de soirée. À son avis, Radio-Canada a fait preuve de partialité en écartant le Bloc des 10 premières minutes du *Téléjournal*.

Aucun des partis en lice n'a droit à un traitement égal. Le nombre de minutes accordées à chaque parti, tout au long d'une campagne, dépend de plusieurs critères, notamment les suffrages et les sièges récoltés lors du dernier scrutin et la popularité. Les chiffres, dont j'ai pris connaissance, n'indiquent pas qu'il y a eu accroc au principe de l'équité envers le Bloc québécois au *Téléjournal*.

Le téléjournal divise souvent les reportages sur les chefs de partis en deux blocs électoraux. L'ordre et le choix des reportages relèvent de la liberté de presse. Les bulletins que j'ai visionnés (du 29 septembre au 12 octobre) débutent deux fois par des reportages sur le Bloc québécois. Gilles Duceppe est régulièrement présent dans le premier bloc électoral.

La plainte n'est pas fondée.

LA PLAINTE

Le 1^{er} octobre 2008, M. Luc Foucault me fait parvenir cette plainte sur la couverture du Bloc québécois par *Le téléjournal* de fin de soirée :

« (...) Durant les 10 premières minutes du *Téléjournal*, lorsqu'il est question de la campagne actuelle, on semble systématiquement oublier le Bloc Québécois (et le parti Vert). Il n'y en a que pour les 3 partis pan-canadiens que sont le PC, le PLC et le NPD. Or, au Québec, il se trouve que le Bloc Québécois est LE premier parti en terme de votes exprimés lors de l'élection précédente et en terme de circonscriptions remportées. À la chambre des communes, il a même plus de députés que le NPD! Bref, à défaut d'être un parti "national" au sens canadien du terme, il est, au Québec, un parti qui représente une frange importante de l'électorat.

Je trouve très regrettable qu'on ne parle du BQ que vers 22 h 30 (et je ne vous parle même pas de la pertinence de ce qui nous est rapporté!!). Je suis conscient que le tj s'adresse à l'ensemble du Canada mais il reste que votre auditoire est surtout québécoise. Est-ce trop vous demander de traiter le BQ sur le même pied d'égalité des autres partis?

Il s'agit de la 6^e élection générale où le BQ présente des candidats. Or, c'est la première fois que je constate ce que je viens de vous décrire. J'ose espérer que vous aurez l'intégrité intellectuelle de corriger le tir. »

Le 24 octobre, M^{me} Geneviève Guay, directrice, Traitement des plaintes et Affaires générales, envoie cette réponse à M. Foucault :

« (...) L'ordre des informations dans *Le téléjournal* dépend de l'importance de la nouvelle en terme de contenu. Tous les responsables de rédaction du monde ont à faire des choix de ce genre. Dans les médias publics, le principal critère de sélection doit être l'intérêt public. C'est un concept large qui tient compte de plusieurs paramètres. Je vous en cite quelques-uns. On tient compte de l'impact de la nouvelle sur la population, le nombre de personnes concernées par cette nouvelle, son impact éventuel sur l'image que la société se fait d'elle-même ou de ses services publics, le caractère nouveau ou inusité de l'information, etc. Tenir compte de ces critères, c'est ce qu'on appelle faire des choix éditoriaux.

Ce qui détermine la place de la nouvelle au *Téléjournal*, c'est d'abord la nouvelle elle-même. Autrement dit, le meilleur équilibre doit tenir compte de la réalité sur le terrain. Je vous donne pour illustrer. Si un parti politique (A) décide de n'aborder que des enjeux très locaux pendant une campagne fédérale, pendant qu'en face de lui deux autres partis (B et C) argumentent sur des enjeux nationaux et importants comme un risque de crise économique générale, il y a de fortes chances pour que « B » et « C » se retrouvent en tête du *Téléjournal* et « A » en troisième position. Autre exemple : si on prépare un portrait de la campagne dans un comté précis et que dans ce comté deux candidats sont très actifs pendant qu'un troisième ne fait qu'accrocher une pancarte ou deux, il sera difficile d'accorder la même importance aux trois candidats dans notre reportage, peu importe les sondages nationaux.

Ces exemples sont fictifs et un peu extrêmes. Mais ils montrent bien que chaque fois qu'on rencontre une difficulté de ce genre on doit prendre une décision. Cette décision, nous la prenons en fonction de nos règles journalistiques, en tentant le plus possible de prendre en compte l'intérêt public. Bien sûr nous ne sommes ni parfaits, ni infaillibles. C'est pour ça que la diversité de la presse est si importante. Mais nous tentons de faire de notre mieux.

Ce qui vous préoccupe, c'est plus particulièrement le traitement accordé au Bloc québécois. Sans vérifier précisément la comptabilité, je peux vous dire que la campagne du Bloc et les déclarations de M. Duceppe ont obtenu une meilleure place dans la deuxième partie de la campagne que dans la première. Et la principale raison à cela, c'est le rapport entre l'actualité réelle et la campagne telle qu'elle a été menée par le Bloc de même que par les autres partis.

Autre précision : nous tentons aussi de construire un certain équilibre dans *Le téléjournal*. Par exemple, si des nouvelles internationales sont importantes, nous ne voulons pas qu'elles arrivent trop tard dans l'émission. D'où la possibilité de diviser un bloc d'information en deux parties comme nous l'avons fait plusieurs fois pour la campagne électorale. C'est ce qui a fait que la nouvelle électorale classée troisième ou quatrième s'est retrouvée certains jours dans la deuxième demi-heure du *Téléjournal*. (...) »

Le 31 octobre, M. Foucault réplique et demande une révision. Voici quelques-uns de ses arguments :

« (...) le Bloc faisait (et fait encore) partie du paysage politique canadien. Certes, il ne présente que des candidats au Québec mais il oeuvre sur la scène fédérale. Je comprends que la SRC est une société d'état canadienne mais il reste que son auditoire principal se situe au Québec. En ce sens, il m'apparaît que même si le BQ est un parti régional (au sens étroit du terme) il demeure le parti NUMÉRO 1 au Québec. C'est aussi une réalité qui se doit d'être prise en compte. Vos choix éditoriaux doivent en tenir compte.

(...) j'aimerais résumer ma pensée de la façon suivante : si l'ordre dans lequel on diffuse un reportage sur tel ou tel parti relève du choix éditorial, je crois que le fait de séparer en deux blocs la couverture d'un même volet de l'actualité, dans ce cas-ci une campagne électorale fédérale, est un choix partial. Je prétends que ce n'est pas un choix éditorial. (...) »

LA RÉVISION¹

Les « balises » ou « cibles »

Depuis trois décennies, durant les campagnes électorales, Radio-Canada s'est dotée d'un outil pour calculer si elle assure une couverture équilibrée, en termes quantitatifs, dans ses différentes régions.

Plusieurs critères servent à établir des balises chiffrées pour chaque parti. Balises qui sont réajustées chaque semaine : les suffrages exprimés et les sièges obtenus par un parti à la dernière élection, la répartition des sièges à la dissolution du Parlement, les sondages significatifs avant et après le déclenchement du scrutin. On pondère ces facteurs en tenant compte de la force respective des partis dans les différentes régions. Les cibles nationales de couverture sont, elles aussi, pondérées, car une très grande majorité de l'auditoire vit au Québec. Concrètement, cela veut dire, par exemple, qu'on

¹ Annexe I : le mandat de l'ombudsman

parlera davantage du Bloc québécois (BQ) que du Nouveau Parti démocratique (NPD) à un auditoire national à Radio-Canada même si, respectivement, le Bloc a récolté dans tout le pays, au scrutin de 2006, 10,5 pour cent des suffrages et le NPD, 17,5 pour cent. Il s'agit d'un système assez complexe de calcul. Ces « cibles » sont un des outils permettant à Radio-Canada de se rajuster en cours de campagne si le diffuseur se rend compte qu'il a très peu ou trop couvert tel ou tel parti.

Ces cibles sont connues par les responsables de l'Information, mais je n'y ai pas accès. Je ne peux donc pas dire si on les a respectées durant la dernière campagne électorale, en particulier au *Téléjournal*.

Toutefois, j'ai pris connaissance des compilations faites par les services de recherche de Radio-Canada sur le nombre de minutes effectivement consacré à chaque parti durant la campagne. Sans dévoiler ces chiffres, qui sont eux aussi pour usage interne, je peux dire au plaignant que rien ne m'indique que le BQ ait été injustement traité au *Téléjournal* de fin de soirée, un bulletin de nouvelles qui s'adresse à l'ensemble des Canadiens. En fait, le Bloc a bénéficié d'une couverture beaucoup plus importante que le pourcentage de suffrages exprimés à la dernière élection fédérale (10,5 pour cent), justement parce qu'on tient compte du fait que, même si ce *Téléjournal* est diffusé dans tout le pays, le gros de l'auditoire se situe au Québec, où le BQ est le parti le plus populaire.

Cela étant dit, il est exact que le BQ a eu moins de temps d'antenne que le PC et le PLC au *Téléjournal* de 22 h, les deux dernières formations ayant récolté davantage de suffrages et de députés. La répartition du temps entre les partis est tout autre dans le bulletin de nouvelles local au Saguenay. Le BQ y est davantage couvert que le PLC.

Ces formules, différentes pour chaque auditoire, sont complexes, mais Radio-Canada est un réseau national de télévision et, à chaque élection, elle tente de trouver un compromis équitable entre la nécessité de refléter ce qui se passe au Québec, province où habite la très grande majorité de son auditoire et dans le reste du Canada où l'on retrouve environ un million de francophones.

Les chiffres, dont j'ai pris connaissance, n'indiquent pas qu'il y a eu accroc au principe de l'équité.

Les deux blocs électoraux au *Téléjournal*

Le plaignant considère « partial » le fait de séparer les nouvelles électorales en deux blocs distincts. Il a observé que le BQ était souvent dans le 2^e bloc électoral, diffusé plus tard dans *Le téléjournal*.

J'ai demandé au premier directeur de nouvelles Pierre Tourangeau pourquoi on avait souvent divisé en deux blocs les reportages électoraux lors de la campagne fédérale. Il répond qu'afin de retenir son auditoire, *Le téléjournal* choisit de diffuser d'abord les cinq nouvelles les plus importantes du jour. Durant la campagne, ces cinq nouvelles n'étaient évidemment pas toutes de nature politique. On n'a qu'à penser à la crise financière mondiale qui a pris une place considérable dans les bulletins.

Les journalistes-pupitreurs ont souvent choisi de mettre le ou les deux événements électoraux les plus significatifs dans le bloc de tête et d'annoncer que, plus tard dans le bulletin, le reste des nouvelles électorales suivraient.

Quelle nouvelle doit faire la une, quelles nouvelles sont moins capitales? C'est strictement une question de jugement éditorial. Un diffuseur n'a aucune obligation, en vertu du principe de l'équité, de donner la première place à tour de rôle à chaque parti. Les salles de rédaction sont libres d'exercer leur jugement sur ce qui leur semble le plus significatif pour les téléspectateurs dans les discours du jour. Ce principe est au cœur de la liberté de presse, un principe fondamental pour qu'il y ait de la diversité dans les sujets, l'espace, et le traitement choisi par les différents médias.

Afin d'évaluer si cette division en deux blocs est une façon déguisée de reléguer systématiquement au second plan les partis comme le BQ, j'ai visionné deux semaines de *Téléjournal*, soit du 29 septembre au 12 octobre 2008. Première constatation : le BQ a fait la manchette.

- Le dimanche 4 octobre, *Le téléjournal* commence par le plus grand rassemblement bloquiste de la campagne.
- Le dimanche 12 octobre, *Le téléjournal* débute avec un reportage où l'on voit Gilles Duceppe se faire apostropher par un député conservateur, signe que le ton monte dans la campagne.

Les libéraux décrochent l'ouverture du bulletin une fois, le 10 octobre (l'entrée en scène de Jean Chrétien) et les conservateurs, le 11 octobre (Stephen Harper courtise le Québec). En fait, ce n'est pas la campagne électorale, mais la dégringolade boursière, qui fait la une six fois en 14 jours.

Au-delà de la manchette, voyons comment les deux blocs électoraux sont structurés jour après jour :

- Le 29 septembre, le PC, le NPD et le PLC sont dans le 1^{er} bloc. Leurs chefs parlent tous d'économie au moment où l'indice Dow Jones chute. Les reportages qui suivent traitent de sécurité dans les infrastructures routières, du logement, et, autour de 22 h 30, on revient sur la campagne avec une brève mention de la promesse de Stephen Harper, de crédit d'impôt pour les enfants qui font de la musique ou du théâtre.

Gilles Duceppe a droit à une minute de temps d'antenne pour dire que Stephen Harper risque de recriminaliser l'avortement. Par la suite, on diffuse une vérification des faits sur le coût des promesses néo-démocrates et un reportage sur les partis marginaux.

- Le 30 septembre, 12 minutes après le début du bulletin, crise financière oblige, Stephen Harper ouvre le bal, car les libéraux l'ont pris en flagrant délit de plagiat d'un discours du premier ministre australien. On passe à d'autres nouvelles; 10 minutes plus tard, un reportage évalue les chances du BQ dans la région de Québec.
- Les 1^{er} et 2 octobre, il est question des cinq chefs de partis dès l'ouverture du bulletin, car les débats des chefs en français et en anglais viennent tout juste de prendre fin. La performance des chefs, y compris celle de Gilles Duceppe, est analysée.
- Le 3 octobre, dans le 1^{er} bloc électoral, Stephen Harper présente son programme. Il est suivi par Gilles Duceppe devant l'*Economic Club* de Toronto. Dans le 2^e bloc électoral, une musulmane voilée, candidate néo-démocrate, soulève la controverse; un reportage plus léger explique le phénomène des « poteaux » (candidats n'ayant aucune chance) dans les différentes circonscriptions.

J'arrête là l'exercice, car je n'ai trouvé aucune indication que le Bloc était systématiquement relégué au second plan dans ces 14 téléjournaux. Le premier directeur Pierre Tourangeau admet que, pendant la 1^{ère} partie de la campagne, Gilles Duceppe s'est retrouvé plus souvent qu'autrement dans le 2^e bloc électoral, car il menait une campagne plutôt effacée et passait du temps en régions éloignées à soulever des enjeux locaux. Mais Pierre Tourangeau ajoute que libéraux et conservateurs se sont aussi retrouvés dans ce 2^e bloc.

Conclusion

Le Bloc québécois n'a pas été traité de façon inéquitable par *Le téléjournal* de 22 h durant la campagne électorale fédérale.

Le fait de diviser les nouvelles électorales en deux blocs distincts durant *Le téléjournal* n'est pas une façon de reléguer au second plan le Bloc québécois.

En conséquence, la plainte n'est pas fondée.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2008-11-27

ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman consiste à :

... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.

L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.